

Objet : RS - Attribution de l'accord-cadre pour la qualification, le balisage et l'entretien du réseau d'itinéraires de randonnée de Grand Chambéry

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	
La Ravoire	Grégory Basin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Corinne Charles à Franck Morat - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 17

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Marcel Ferrari - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 11 mai 2023

délibération n° 059-23

objet **RS - Attribution de l'accord-cadre pour la qualification, le balisage et l'entretien du réseau d'itinéraires de randonnée de Grand Chambéry**

Serge Tichkiewitch, vice-président chargé du tourisme et des activités de loisirs, rappelle quelques chiffres d'une étude de Savoie Mont Blanc (2019) sur la satisfaction des attentes des clients sur la promenade/randonnée pédestre :

- la marche de loisirs est pratiquée par 87 % des Français,
- la promenade reste, de loin, la première activité estivale pratiquée par 75 % des clients de la destination et la randonnée constitue la première activité sportive pratiquée par 56 % des visiteurs,
- la promenade/randonnée est la première motivation dans le choix de la destination en montagne l'été (81 %).

En tant qu'activité de loisir de proximité pour les habitants, la randonnée répond à une attente sociétale d'un accès rapide et facile à la nature.

La promenade/randonnée constitue un des fondamentaux de l'offre touristique et un facteur principal d'attractivité touristique du territoire.

Grand Chambéry a approuvé son Schéma directeur des itinéraires de randonnée en 2018 (révisé en 2021). Sur les 1 000 km environ de sentiers se trouvant sur le territoire de Grand Chambéry, il convient de préciser que la compétence est répartie entre :

- le PNR du massif des Bauges pour les sentiers GR (grande randonnée)/GRP (grande randonnée de pays),
- l'agglomération pour les sentiers PR (petite randonnée) retenus au Schéma directeur des itinéraires de promenade et de randonnée de Grand Chambéry,
- les communes pour le restant (hors ONF, domaines skiables, etc.).

Dans un souci de cohérence dans la réalisation de la prestation, une optimisation géographique des kilométrages des itinéraires GR et des itinéraires PR a été réalisée.

Dans le but de conserver les données de suivi et de référencement des équipements renseignées depuis trois années, une migration des données capitalisées vers un nouveau logiciel sera nécessaire pour la première année du nouveau marché.

Afin de mettre en œuvre la partie d'entretien balisage du Schéma directeur, un marché lancé en 2020, subventionné par le Département de la Savoie, est arrivé à terme en 2022. Devant les forts enjeux que revêt l'offre de promenade/randonnée sur le territoire et afin de conserver cette dynamique, il est proposé de poursuivre cette prestation.

Pour ce faire, une consultation sous forme de marché à procédure adaptée a été lancée pour l'attribution d'un nouvel accord-cadre à bons de commande relatif cette prestation la qualification, le balisage et l'entretien du réseau d'itinéraires de randonnées de Grand Chambéry.

Cet accord-cadre à bons de commande, sans minimum et avec un maximum de 392 k€ HT toutes périodes confondues, est conclu pour une durée de trois années (294 k€ HT), renouvelable une fois une année (98 k€ HT), soit une durée maximale du contrat de quatre années.

La date limite de remise des offres était fixée au 11 avril 2023.

Les critères de jugement définis dans le règlement de consultation étaient définis comme suit :

- valeur technique : 50 %,
- prix des prestations : 40 %,
- performances en matière de protection de l'environnement : 10 %.

La commission d'appel d'offres du 26 avril 2023 a émis un avis favorable à l'attribution de l'accord-cadre à l'entreprise Atemia Equipements avec la prestation supplémentaire éventuelle « Prestation de migration des données PR d'un domaine Arcgis/Esri vers la solution Geotrek ».

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de sentiers de randonnée,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Vu les délibérations du Conseil communautaire n° 180-18 C du 25 octobre 2018 et n° 110-21 C du 13 juillet 2021, portant respectivement approbation et actualisation du Schéma directeur des itinéraires de promenade et de randonnée de Grand Chambéry,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 26 avril 2023,

Vu l'avis de la commission tourisme du 1^{er} décembre 2022,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue l'accord-cadre relatif à la qualification, le balisage et l'entretien du réseau d'itinéraires de randonnées de Grand Chambéry à l'entreprise Atemia Equipements selon les prix portés à l'acte d'engagement tels que définis ci-dessus, avec la prestation supplémentaire éventuelle « Prestation de migration des données PR d'un domaine Arcgis /Esri vers la solution Geotrek »,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'accord-cadre et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **059-23**

Objet de l'acte : RS - Attribution de l'accord-cadre pour la qualification, le balisage et l'entretien du réseau d'itinéraires de randonnée de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 16 mai 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230516-lmc1H27631H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27631H1

Date de transmission en Préfecture : 17 mai 2023

Date de réception en Préfecture : 17 mai 2023

Publication sur le site internet: mercredi 17 mai 2023